



France, le lundi 6 septembre 2021

Jean-Pierre KILEDJIAN
Délégué Syndical Central CFE-CGC

Tél : 02 47 42 49 91 / 06 87 82 33 77

Mail : jean-pierre.kiledjian@st.com

Monsieur Alexis REROLLE
Directeur des Ressources Humaines
STMicroelectronics France

Objet : Ouverture de négociation pour l'évolution du dispositif de travail à distance
Réf : 20210906_COURRIER_DIRECTION_EVOLUTION_TRAVAIL_A_DISTANCE.docx

Monsieur le Directeur,

Depuis le 1^{er} septembre 2021, le nouveau protocole sanitaire n'oblige plus les entreprises à utiliser le télétravail comme un dispositif spécifique lié à la pandémie de la COVID et le nombre de jours télétravaillés minimum n'est plus une obligation.

Dans ce cadre et conformément au discours que vous tenez depuis des mois, la CFE-CGC vous demande d'ouvrir les négociations nécessaires afin de faire évoluer le dispositif que régit notre accord du 21 mai 2019 relatif à la Qualité de Vie au Travail et plus particulièrement l'article 6.2 lié au travail à distance.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Cordialement.

Pour la CFE-CGC
JP KILEDJIAN


CFE – CGC
UES STMicroelectronics France
10 rue Thales de Millet
CS 97155
37071 Tours cedex 2